



ai-je treizieme mois ou pas?

Par **spartan58**, le **22/12/2009** à **18:20**

Bonjour a tous.

le 1 juin 2009 j'ai signé un cdd qui c'est changé en cdi le 1 decembre.

ai-je droit a un treizieme mois? sachant que tous mes collegues l'ont. mon superieur ma dit qu'il fallait un an d'ancienneté mais ca me parait bizarre.

CONVENTION COLLECTIVE n°3170 manutention ferroviaire.

merci d'avance

Par **Paul PERUISSET**, le **25/12/2009** à **20:01**

Bonsoir,

Il semble que le 13ème mois ne soit pas prévu par la Convention collective. Il doit s'agir d'un 13ème mois prévu par accord d'entreprise.

Il faut demander à un élu de la société.

Cordialement,

Paul.